



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/39 du 3 juin 2025

**OBJET : CCAS – ANIMATIONS SENIORS
RECONDUCTION DES ATELIERS SENIORS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 : FIXATION DES
TARIFICATIONS ET SIGNATURE DES CONTRATS DE PRESTATION ET CONVENTION**

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Trois Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Vingt-Six Mai, s'est réuni au Centre social espace Eliane Chouchena sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Roger ROZOT
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Isabelle ARPIN à Mme Martine AUBIN

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme Catherine DUPONT
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20250603-DE-39-2025-DE
Date de réception préfecture : 16/06/2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20250603-DE-39-2025-DE
A.R. du 16/06/2025
Publié le 17/06/2025
Le Président

N°2025/39 du 3 juin 2025

Bernard JAMET

OBJET : CCAS - ANIMATIONS SENIORS**RECONDUCTION DES ATELIERS SENIORS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 : FIXATION DES
TARIFICATIONS ET SIGNATURE DES CONTRATS DE PRESTATION ET CONVENTION****Le Conseil d'Administration,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose chaque année, à l'intention des seniors Sannoisiens des ateliers de prévention et de loisirs tels que :

- Ateliers de prévention : Equilibre et prévention des chutes, mémoire et relaxation
- Ateliers de loisirs : Chorale et danses de salon

Considérant que ces actions s'inscrivent dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie et de bien-être des seniors,

Considérant que ces ateliers favorisent la création de lien social et permettent de lutter contre l'isolement des personnes âgées,

Considérant qu'il est nécessaire de les reconduire pour l'année scolaire 2025/2026 et de maintenir les participations financières annuelles à percevoir des seniors à l'identique de celles appliquées en 2024/2025,

Après en avoir délibéré,**Vote(s) Pour : 10****Vote(s) Contre : 0****Abstention(s) : 0****DECIDE :**

Article 1 : de reconduire ces ateliers pour l'année scolaire 2025/2026 et de maintenir les participations financières à percevoir des seniors à l'identique de celles appliquées en 2024/2025 soit :

Ateliers	Ateliers de prévention (Equilibre, mémoire, relaxation)	Ateliers de loisirs (Danses, chorale)
Personnes imposables	30 €	50 €
Personnes non imposables	15 €	25 €

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les contrats et convention proposés par les prestataires et relatifs à la mise en place de ces actions,

Article 3 : de préciser que les participations financières seront encaissées par le régisseur du CCAS. Les crédits correspondant à ces dépenses pour le deuxième semestre 2025 sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Président du CCAS de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMETMaire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN

Directrice du CCAS